

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

*Certifié conforme
attestation par l'honneur
du dirigeant.*



*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à PARIS
Le 29/03/2024

CARDOSO SILVANO

CORROYER Frédéric

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS
0153198045

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Annexe</i>	2 à 4
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	5 et 6
- <i>Détail Compte de résultat</i>	7
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	8 et 9
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	10 et 11
- <i>Liasses 2033-A à 2033-F</i>	12 à 17
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Détail bilan synthétique</i>	18 et 19
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	20

CABINET CORROYER

10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

0153198045

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT
75020 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	0 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	(2 979) Euros

Fait à PARIS
Le 29/03/2024

CARDOSO SILVANO

CORROYER Frédéric

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



COMPTES ANNUELS

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 2 979.44- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 549		
TOTAL	2 549		
TOTAL GENERAL	2 549		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 549		
TOTAL		2 549		
TOTAL GENERAL		2 549		

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 549		2 549	
TOTAL	2 549		2 549	
TOTAL GENERAL	2 549		2 549	

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres dettes	1 229	1 229		
TOTAL	1 229	1 229		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INF		2 549.17	2 549.17	100.00
28183000 AMORT. MAT. BUREAU ET INF		2 549.17	2 549.17	100.00
Total II				
AUTRES CREANCES		1 373.33	1 373.33	100.00
42100001 Rémun. KLAT ALAIN		193.39	193.39	100.00
43720000 B2V		702.42	702.42	100.00
43731000 PREVOYANCE AXA		12.62	12.62	100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ ABS		109.90	109.90	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		355.00	355.00	100.00
DISPONIBILITES		5 983.90	5 983.90	100.00
51210000 SOCIETE GENERALE		5 983.90	5 983.90	100.00
Total III		7 357.23	7 357.23	100.00
TOTAL GENERAL		7 357.23	7 357.23	100.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE V	1 000.00	1 000.00		
RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
10610000 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
REPORT A NOUVEAU	650.04	7 161.31	6 511.27	90.92
11000000 RAN CREDITEUR	650.04	7 161.31	6 511.27	90.92
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 979.44	1 511.27	1 468.17	97.15
Total I	1 229.40	6 750.04	7 979.44	118.21
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		7.19	7.19	100.00
45510000 COMPTE COURANT KLAT ALAIN		7.19	7.19	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		600.00	600.00	100.00
40811000 FNP		600.00	600.00	100.00
AUTRES DETTES	1 229.40		1 229.40	
46701000 COMPTE DE LIQUIDATION	1 229.40		1 229.40	
Total IV	1 229.40	607.19	622.21	102.47
TOTAL GENERAL		7 357.23	7 357.23	100.00

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
61600000 PRIMES D'ASSURANCE		339.03	339.03	100.00
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE		420.00	420.00	100.00
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 080.00	180.00	900.00	500.00
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	45.54	91.67	46.13	50.32
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	480.57	480.57		
Total des Charges d'exploitation	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
Résultat d'exploitation	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
Résultat courant avant impôts	1 606.11	1 511.27	94.84	6.28
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 373.33		1 373.33	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33		1 373.33	
Total des Charges exceptionnelles	1 373.33		1 373.33	
Résultat exceptionnel	1 373.33		1 373.33	
Total des produits				
Total des charges	2 979.44	1 511.27	1 468.17	97.15
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 979.44	1 511.27	1 468.17	97.15

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 373.33
31/12/2023 OD ALAIN KLAT	193.39		
31/12/2023 OD B2V	702.42		
31/12/2023 OD AXA	12.62		
31/12/2023 OD TVA	109.90		
31/12/2023 OD TVA	355.00		

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



DOSSIER FISCAL

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
SASU A.K CONSULTING						14 RUE PLANCHAT					
SIRET		8 3 8 0 0 2 4 7 5 0 0 0 1 3				75020 PARIS					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		2 979	
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%			
								PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs			
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
								CEGID			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
CABINET CORROYER 10 RUE PLANCHAT 75020 PARIS						Tél: 0153198045					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 29/03/2024		Lieu: PARIS			
						Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature		KLAT ALAIN			
Examen de conformité fiscale (ECF)											

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																																					
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	5 000										payées par un établissement chargé du service des titres										b																																																
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c																																																																					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																																																																					
Montant des distributions										e																																																																					
autres que celles visées en (a),										f																																																																					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g																																																																					
										h																																																																					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i										5 000																																																											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																																																																					
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)										5 000																																																											
J										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.										Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																											
										Montant des sommes versées :																																																																					
										à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.										à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.										à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																																																	
1										2										3										4										Indemnités forfaitaires. 5										Rembour-sements. 6										Indemnités forfaitaires. 7										Rembour-sements. 8									
K										DIVERS																																																																					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																																															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																															
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																																					
REMUNERATIONS																																																																															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																																																															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																																																															
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À										0 %										15 %										19 %																																																	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																																															
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																																																																															
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																																															
MVLT restant à reporter																																																																															
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																																																					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																																															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																																															

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Page 12

Désignation de l'entreprise

SASU A.K CONSULTING

Néant

*

Adresse de l'entreprise

14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

Numéro SIRET *

83800247500013

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Net

Net

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

31122023

31122022

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilitisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilitisations corporelles *

028

030

Immobilitisations financières *(1)

040

042

Total I (5)

044

048

STOCKS

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés*

068

070

Autres *(3)

072

074

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

086

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

098

Total général (I+II)

110

112

1 373

5 984

7 357

7 357

PASSIF

Exercice N NET

Exercice N-1 NET

1

2

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel *

120

1 000

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

100

100

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

650

7 161

Résultat de l'exercice

136

(2 979)

(1 511)

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

(1 229)

6 750

Provisions pour risques et charges

Total II

154

DETTE (4)

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

600

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

172

Comptes courants d'associés

173

7

Autres dettes

175

1 229

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

1 229

607

Total général (I + II + III)

180

7 357

RENOUVOIS

(1)

Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2)

Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

(3)

Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 001759 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET CORROYER

Désignation de l'entreprise SASU A.K CONSULTING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 3Néant ☐ *
Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	1 606	1 511
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 606	1 511
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 606)	(1 511)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 373	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(2 979)	(1 511)
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 2 979
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354 2 979
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *7.2....9.1.3 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372 2 979

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING													Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles	470	2 549	472		474	2 549	476							
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	2 549	492		494	2 549	496							
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial			495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560	2 549	562		564	2 549	566							
TOTAL			570	2 549	572		574	2 549	576						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5						
	DARTY														
	6		7		8		9		10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1	2 549	2 549													
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	2 549	580	2 549	582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL						596		585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	72 913	Déficits reportables	984 72 913
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 2 979
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 75 893

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU A.K CONSULTING				Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026				
Période de référence			024			160	
Date de cessation			186				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Ce grid Quadr

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

83800247500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.K CONSULTING

ADRESSE (voie)

14 RUE PLANCHAT

CODE POSTAL

75020

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

KLAT

Prénom(s)

ALAIN

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

090182

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

Adresse :

N°

14

Voie

RUE PLANCHAT

Code postal

75020

Commune

PARIS

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A.K CONSULTING
14 RUE PLANCHAT

75020 PARIS



DOSSIER DE GESTION

CABINET CORROYER
10 RUE PLANCHAT

75020 PARIS

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
AUTRES CREANCES			1 373.33	18.67	1 373.33	100.00
42100001 Rémun. KLAT ALAIN			193.39	2.63	193.39	100.00
43720000 B2V			702.42	9.55	702.42	100.00
43731000 PREVOYANCE AXA			12.62	0.17	12.62	100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ ABS			109.90	1.49	109.90	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER			355.00	4.83	355.00	100.00
DISPONIBILITES			5 983.90	81.33	5 983.90	100.00
51210000 SOCIETE GENERALE			5 983.90	81.33	5 983.90	100.00
ACTIF CIRCULANT			7 357.23	100.00	7 357.23	100.00
TOTAL DE L'ACTIF			7 357.23	100.00	7 357.23	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAL ET RESERVES	1 750.04		8 261.31	112.29	6 511.27	78.82
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE V	1 000.00		1 000.00	13.59		
10610000 RESERVE LEGALE	100.00		100.00	1.36		
11000000 RAN CREDITEUR	650.04		7 161.31	97.34	6 511.27	90.92
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	2 979.44		1 511.27	20.54	1 468.17	97.15
CAPITAUX PROPRES	1 229.40		6 750.04	91.75	7 979.44	118.21
GROUPES ET ASSOCIES			7.19	0.10	7.19	100.00
45510000 COMPTE COURANT KLAT ALAIN			7.19	0.10	7.19	100.00
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES			600.00	8.16	600.00	100.00
40811000 FNP			600.00	8.16	600.00	100.00
AUTRES DETTES	1 229.40				1 229.40	
46701000 COMPTE DE LIQUIDATION	1 229.40				1 229.40	
DETTES	1 229.40		607.19	8.25	622.21	102.47
TOTAL DU PASSIF			7 357.23	100.00	7 357.23	100.00

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2023 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2022 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION						
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
61600000 PRIMES D'ASSURANCE			339.03		339.03	100.00
62261000 HONORAIRES COMPTABILITE			420.00		420.00	100.00
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 080.00		180.00		900.00	500.00
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	45.54		91.67		46.13	50.32
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	480.57		480.57			
VALEUR AJOUTEE	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
RESULTAT COURANT	1 606.11		1 511.27		94.84	6.28
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33				1 373.33	
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 373.33				1 373.33	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 373.33				1 373.33	
RESULTAT NET	2 979.44		1 511.27		1 468.17	97.15